

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CLP

swissporBoard Mastic flexible 2K (Comp. A)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

swissporBoard Mastic flexible 2K (composant en poudre A)

UFI : 6T10-E06X-A009-SS6X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Comme composant A du badigeon d'étanchéité flexible swissporBoard Mastic flexible 2K.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG
Bahnhofstrasse 50
CH-6312 Steinhausen

Téléphone :

+41 21 948 48 48

E-Mail/Internet :

info@swisspor.com / www.swisspor.com

Interlocuteur :

M. Olivier Fontaine
(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)

Téléphone :

+41 21 948 48 58

Information d'urgence :

Centre d'information toxicologique Zürich

Numéro d'urgence :

145

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Ce mélange ne présente pas de risque physique. Voir les recommandations relatives aux autres produits sur le site.

Ce mélange ne présente pas de risque pour la santé, sauf en cas d'exposition éventuelle.

Dépassement de la valeur limite sur le lieu de travail (voir sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de risque pour l'environnement. Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet nocif sur l'environnement connu ou prévisible.

Éléments d'étiquetage

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de danger définis dans le règlement (CE) 1272/2008 et la directive 67/548/CEE concernant la classification des substances et préparations dangereuses.

Aucun étiquetage n'est requis pour ce mélange.

Pictogrammes de danger : aucun**Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de substances très préoccupantes (SVHC) publiées par l'ECHA.

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément au

Article 57 de REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères appliqués aux mélanges PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII de la Directive REACH (CE) n° 1907/2006.

3. Composition/informations sur les composants

Mélanges

Préparation à base d'un mélange spécial de liants à durcissement hydraulique, d'adjuvants sélectionnés et d'additifs d'agréats et d'additifs spéciaux, mortier sec d'usine.

Composants du produit :

Numéro CAS :	Numéro CE :	Désignation :	Classification :
14808-60-7	238-878-4		Quartz 40-70% MAK fraction alvéolaire
65997-16-2	266-045-5		Cement Alumina Chemicals 10-30%

Autres informations :

La teneur en chrome VI soluble dans l'eau du ciment est toujours inférieure à 2ppm selon EN 196-10.

Ne contient pas de quantités détectables de chaux libre ou de silice cristalline libre (par exemple le quartz, la tridymite ou la cristobalite).

4. Premiers secours

Informations générales :

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Faire respirer de l'air frais. En cas d'exposition à une forte densité de poussière, sortir la personne de l'air libre. Amener la personne dans la zone de danger à l'air frais.

En cas de contact avec la peau :

Enlever la poudre de mortier sèche et laver avec de l'eau et du savon. Rechercher les résidus de produit entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc. En cas de troubles cutanés, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante en écartant bien les paupières. Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de troubles, de rougeurs ou de troubles de la vue, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

Indications pour le médecin :

Aucun

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable lorsqu'il est sec et mélangé :
Adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité :

Eau en jet plein.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux substances produites gaz de combustion : Aucune.

Remarques supplémentaires :

Aucune.

Équipement de protection spécial :

Aucune.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation / protection respiratoire suffisante.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Éliminer le produit absorbé conformément à la réglementation.

Procédure de nettoyage/récupération :

Ramasser la poudre à sec. Récupérer le mortier gâché et le laisser durcir dans un récipient et l'éliminer conformément au point 13.

7. Manipulation et stockage

Mesures de protection pour une manipulation sûre

Éviter la formation de poussière. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Respecter les mesures de protection pour une manipulation sûre, se laver les mains après chaque utilisation se laver les mains.

Pour la protection personnelle :

Respecter les informations de l'étiquette et les prescriptions en matière de protection du travail.

Équipements et méthodes de travail interdits :

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où le mélange est utilisé.
sont interdits.

Conditions d'un stockage sûr, tenant compte des incompatibilités :

Conserver le récipient bien fermé dans un local bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Toujours conserver le produit emballé dans un emballage correspondant à l'emballage d'origine correspondant à celui du produit. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Aucune information disponible.

Précautions en cas d'incendie et d'explosion :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de l'humidité. Toujours conserver dans des récipients, correspondant au récipient d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Aucune.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Classe de stockage : Classe de stockage VCI 13 (solides non inflammables).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Aucune

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Valeur limite d'exposition générale aux poussières :

Allemagne : Poussière (fraction alvéolaire) VME : 3 mg/m³ Valeur limite de poussière inhalable

Fraction : MAK : 6 mg/m³

ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

Einatembarer Staub TWA = 3 mg/m³

Staubgrenzwert einatembare Fraktion TWA = 10 mg/m³

USA / OSHA PEL (Occupational Safety and Health Administration, Permissible Exposure

Limits) : Einatembarer Staub TWA = 3 mg/m³ Total Staub

TWA = 10 mg/m³

Remarques supplémentaires :

Valeur limite d'exposition générale aux poussières 1,25 (A) mg/m³ Les valeurs limites d'exposition sont tirées de la directive TRGS 900 en vigueur au moment de la rédaction.

Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter les vêtements contaminés ou imprégnés les enlever immédiatement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Se laver les mains à la fin du travail. Respecter la protection de la peau par un plan de protection de la peau selon DGUV.

Protection respiratoire :



Masque anti-poussière

En cas de dépassement des valeurs limites, utiliser un demi-masque filtrant les particules FFP1 (blanc). (voir règle DGUV 112-190).

Protection des mains :



Gants de protection
Utiliser des gants de protection imperméables et résistants à l'abrasion. Personnes non couvertes
Protéger les parties du corps avec une pommade de protection de la peau.

Gants en coton imprégnés de nitrile avec marquage CE (voir règle DGUV 112-195).

Protection des yeux :



Lunettes de protection

En cas de dégagement de poussière ou de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection étanches conformément à (voir les règles DGUV).
112-192) doivent être utilisées.

Protection du corps :

Respecter les règles d'utilisation des vêtements de protection.
(voir règle DGUV 122-189).

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :

Forme :	Poudre.
Couleur :	gris
Odeur :	typique de l'espèce.
Données de sécurité pertinentes :	<u>Valeur Unité Méthode</u>
Valeur du pH (20°C) :	11-13,5 (solution saturée selon le produit)
Densité en vrac :	850-1450 kg/m ³
Point/intervalle d'ébullition :	n.v.
Point de fusion :	> 1000 °C
Point d'éclair :	n.v.
Inflammabilité :	n.v.
Température d'inflammation :	n.v.
Auto-inflammabilité :	n.v.
Limites d'explosivité	
inférieure :	n.d.
supérieure :	n.v.
Pression de vapeur (20°C) :	n.a.
Densité (20°C) :	n.a.
Solubilité dans l'eau :	< 50 g/l
Viscosité (20°C) :	n.a.

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Éviter l'humidité.

Conditions à éviter

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Matières incompatibles :

Éviter tout contact avec les acides.

Autres informations :

Toutes les indications supposent une utilisation conforme à l'usage prévu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible.

Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible pour les substances.

Mélange

Corrosion/irritation de la peau :

Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

La poussière peut provoquer une faible irritation mécanique des muqueuses oculaires.

Non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :

Ne contient pas de quantités mesurables de chrome (VI) soluble.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

La poussière de ce matériau peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

12. Informations environnementales

Toxicité aquatique :

Aucune information sur la toxicité aquatique n'est disponible pour le mélange.

Persistance et dégradabilité :

Sans objet, car le produit est un matériau minéral inorganique. Les résidus de matériaux de construction qui subsistent lors de l'hydratation ne présentent pas de risque toxicologique.

Potentiel de bioaccumulation

Sans objet, car le produit est un matériau minéral inorganique. Les résidus de matériaux de construction laissés par l'hydratation ne présentent pas de risque toxicologique.

Mobilité dans le sol

Sans objet, car le produit est un matériau minéral inorganique. Résidus de sol
Les résidus de matériaux de construction qui restent après l'hydratation ne présentent pas de risque toxicologique.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Sans objet, car le produit est un matériau minéral inorganique. Les résidus de matériaux de construction laissés par l'hydratation ne présentent pas de risque toxicologique.

Autres effets nocifs

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets Déchets/quantités restantes

Dans le cadre des possibilités existantes, le recyclage a en principe la priorité sur l'élimination.
l'élimination des déchets.

Assurer une protection appropriée de la santé des collaborateurs. Conserver les matériaux d'emballage contaminés dans des récipients fermés.

Le recyclage et l'élimination des matériaux d'emballage doivent être effectués conformément aux dispositions en vigueur sur place.

Catalogue européen des déchets

Numéro de code de déchet

17 01 01 pour	béton, briques, tuiles et céramiques (durcis) Élimination conformément aux réglementations officielles.
15 01-01 pour	les emballages en papier et en carton. Élimination conformément aux prescriptions administratives.
17 09-04	pour les déchets de construction et de démolition en mélange, à l'exception de

Emballages non nettoyés :

Les emballages non contaminés et vides peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Le mélange de mortier n'est pas soumis aux réglementations internationales relatives aux marchandises dangereuses.
(IMDG, IATA, ADR/RID). Aucune classification des marchandises dangereuses n'est donc requise.

Numéro ONU : Non applicable

Numéro d'identification

Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable

Classe de danger pour le transport : Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

Dangers pour l'environnement : Non applicable

Précautions spéciales pour l'utilisateur : Non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Réglementations nationales :

Classification selon le décret sur la sécurité des entreprises (BetrSichV) :

Classe de danger pour les eaux : WGK 1 (auto-classification) faible danger pour les eaux.

Autres prescriptions, restrictions et décrets d'interdiction

Règle DGUV 112-189 "Utilisation de vêtements de protection".

Règle DGUV 112-190 "Utilisation d'appareils de protection respiratoire".

Règle DGUV 112-192 "Utilisation de protections oculaires et faciales".

Règle DGUV 112-195 "Utilisation de gants de protection".

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Les informations fournies sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais elles ne constituent pas un engagement contractuel. ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

16.1 Phrases pertinentes

Remarques supplémentaires :

Cette fiche de données de sécurité CE est destinée à fournir les principales données physiques, de sécurité, toxicologiques et écologiques de ce produit ainsi que des recommandations pour une manipulation sûre, par exemple lors du stockage, de la manipulation et du transport. Il doit servir à la protection de l'homme et de l'environnement grâce à des informations appropriées. Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Les lois et règlements existants, y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette fiche technique, doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.